

---

**CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL**

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

---

**ENTRE :** **MARTINE PLANTE & STÉPHANE BEAUCHESNE ;**

(ci-après les « Bénéficiaires »)

**C.**

**LES CONSTRUCTIONS JEAN BRUNET INC. ;**

(ci-après l' « Entrepreneur »)

**ET**

**RAYMOND CHABOT ADMINISTRATEUR PROVISOIRE INC. ès qualité d'administrateur provisoire du plan de garantie de La Garantie des bâtiments résidentiels neufs de l'APCHQ Inc. ;**

(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC : S16-052730-NP

---

**AVIS DE DÉSISTEMENT**

---

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que les Bénéficiaires se désistent de leur demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), le Centre constate que le présent arbitrage est déserté.

Montréal, le 24 mai 2018



---

**Julie Houle**  
Greffière